

Modalités 1^{ère} inscription

19/09/2022

Inscription administrative :

Votre inscription administrative sera enregistrée à réception du dossier d'inscription dûment complété, à ce stade aucun règlement n'est requis.

Cette inscription vous permet de vous inscrire aux cours (tarif selon le(s) cours choisi(s)) et vous donne l'accès sans supplément :

- *Aux conférences,*
- *Aux bibliothèques universitaires de Picardie, revues, livres et ses ressources numériques,*
- *Au réseau Wifi de l'université, après activation de votre messagerie universitaire. (Cf. fiche pratique),*
- *Et vous permet de profiter de certaines réductions, monuments historiques, musées, cinémas, certains commerces etc.*

Inscription pédagogique

Un gestionnaire de l'IUTA reviendra vers vous pour vous confirmer votre inscription (adhésion simple ou adhésion + cours). Pour rappel, l'ouverture des cours est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

L'édition de la carte et/ou de la vignette 2022/2023 vous permettant de participer aux conférences et au cours est conditionnée par la réception du dossier complet :

- *La confirmation d'inscription aux cours*
- *Le règlement des droits d'inscription administratif et, le cas échéant, les inscriptions aux cours*
- *Justificatif de situation si vous êtes demandeur d'emploi, personnel UPJV (en activité ou à la retraite) ou bénévole de l'association (UTB, AEUTA, AUJV)*
- *Le certificat médical pour le sport*
- *Une photo en version numérique type identité*

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'IUTA